



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

30/10/2025

UN PLAN CLIMAT POUR RIEN ?

La Riviera Française ouvre une consultation publique (20 octobre – 22 novembre) sur le projet de Plan Climat. La durée d'élaboration (presque 6 ans) de ce plan ne semble pas avoir été un gage de qualité, comme le constate la Mission Régionale à l'Autorité environnementale (MRAe). Dans son avis, cette instance n'émet pas moins de 36 recommandations d'amélioration ou de complément, sans compter quelques reproches. Pour l'ASPONA, mobilisée dès l'origine du projet, le résultat est décevant. La copie est à revoir : il en va de l'avenir de notre qualité de vie !

Mi-2019, anticipant sur l'obligation faite à toutes les intercommunalités de se doter d'un Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), l'ASPONA a lancé une initiative au plus près des habitants pour imaginer des propositions d'actions pour leurs quartiers. 5 plans d'actions ont été élaborés par une centaine de personnes dans les communes de Menton, Roquebrune-Cap Martin et Beausoleil (<http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>). Cette action a reçu le soutien financier de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en 2019-20 et du Fonds de développement de la vie associative en 2020-21. Nous nous sommes rapprochés des élus municipaux et des agents de la CARF pour partager les propositions et, par la suite, avons participé aux réunions et diverses consultations, en mobilisant nos adhérents. La dernière contribution de l'association remonte à avril 2024 ... en pure perte, puisque les fiches-actions n'ont pas bougé d'un iota.

Que répondre à la consultation ?

Rappeler qu'un Plan Climat est une chose sérieuse avec des engagements des collectivités pour créer les conditions d'une vie en bonne santé : un air moins pollué face à une circulation routière en croissance rapide, l'accès à la ressource en eau, des logements et des bâtiments publics bien isolés, une certaine autonomie énergétique, des eaux de baignade de qualité, la prévention des risques « naturels » (inondations, incendies, submersion marine, etc.), l'accès à des productions agricoles locales, la lutte contre les îlots de chaleur en ville et les espèces exotiques envahissantes, etc.

Souligner qu'en s'inspirant des autres intercommunalités de la Région, une dizaine de mesures efficaces et simples, pas forcément coûteuses, auraient pu être rapidement arrêtées et auraient déjà changé la vie de ceux qui résident à l'année dans les communes littorales, celles du Moyen Pays ou de la Roya.

Indiquer que nos paysages et notre biodiversité exceptionnelle méritent d'être protégés par des documents d'urbanisme et que, depuis 2019, des occasions majeures ont été ratées (sans parler de l'épreuve vécue par les habitants de la Vallée Roya depuis 2020) avec les modifications ou les révisions de PLU.

S'indigner en lisant que la conception du Plan aurait exclusivement émané de réunions entre élus, en éludant l'implication constructive des acteurs économiques et sociaux exercée pour la reconstruction de la Vallée de la Roya ou qui s'exprime lors des « Forums des associations » à Menton (160 exposants) ou à Beausoleil.

Objecter, enfin, que les citoyens devraient être au cœur de ce Plan, par leurs choix d'investissement (achat d'un véhicule moins émetteur de GES, isolation de leur logement et mode de chauffage, plantation d'arbres) et de leurs pratiques de consommation (production et tri des déchets, usage des transports en commun ou modes actifs de mobilité, commandes de produits via Internet avec livraisons à domicile, achat de produits alimentaires bio et locaux, etc.), et pas uniquement des « cibles à sensibiliser ».

Pour vous permettre de participer à cette consultation, nous vous proposons un « Mode d'emploi » en annexe.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex

Annexe

« Mode d'emploi » de la consultation sur le Plan Climat

- ❶ Envoyez vos observations avant le 22/11 à 17h, uniquement par e-mail à : planclimat@carf.fr
- ❷ Si vous n'avez pas la patience de lire tout le dossier, commencez par l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). Pour notre part, nous avons retenu :
 - Des données trop anciennes, datant de 2019 au mieux (avant Alex), alors que pour la qualité de l'air, par exemple, le site d'AtmoSud fournit des données en temps réel.
 - Pas de prise en compte sérieuse des impacts du changement climatique, autrement dit, pas de déclinaison locale de l'analyse faite pour la Métropole de Nice par le GREC-Sud, aucune donnée sur les populations vulnérables aux canicules, pas de cartographie des quartiers soumis au risque de submersion à Menton et Roquebrune Cap martin (pourtant obligatoire dans les plans d'urbanisme) ou aux inondations dans toutes les communes, pas d'identification précise des « *ilots de chaleur* » et pas de plan de végétalisation.
 - Pas de déclinaison des objectifs pour chacun des grands ensembles géographiques de la CARF (littoral, moyen-pays, Roya), pourtant très différents par leur densité, végétation, topographie, accès.
 - Pas de dispositif de suivi et d'évaluation précis du Plan, pour mesurer l'état d'avancement des actions, voire leurs résultats et les réorienter, si besoin.
- ❸ S'inspirer de nos observations détaillées (<http://aspona.org/pdf/LettrePlanClimat.pdf>) sur 28 fiches-actions, qui restent valides et non prises en compte jusqu'ici, ou cibler celles qui sont les plus problématiques :
 - 1.1 Transports - B « favoriser les transports en commun » et E « contrôler la qualité de l'air » : Trop flou et sans véritables échéances. Pour le TER, c'est bien de se réjouir de ce qu'a fait la Région, mais aucune proposition de la CARF pour les courtes distances avec Monaco à des horaires atypiques et rien sur les aires de covoiturage. Toujours pas de capteurs fixes pour la qualité de l'air (seulement des données issues de modélisation) alors que les sites pollués sont connus (avenue de Verdun à RCM, gare routière à Menton, traversées des communes en Roya).
 - 1.3 B Risques « Protéger le littoral face à la montée du niveau de la mer » : Aucune référence au SRADDET qui oblige maintenant les communes littorales à définir dans leur PLU une stratégie de repli. 12 M euros budgétés pour un projet de digue (6 ha) sur la Baie Ouest de Menton formellement refusé par arrêté préfectoral du 7/11/2023 et épinglé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport du 9/4/2024 (pages 59 et 60) (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/region-provence-alpes-cote-dazur-enquete-relative-lamenagement-du-littoral-et-aux>). Rien sur la protection du musée Cocteau contre une nouvelle submersion. Une étude de recomposition sous forme de scénarios (réalisée en 2024 ?) à 200 000 euros, mais dont personne n'a entendu parler.
 - 2.6 A « Lutter contre les ilots de chaleur urbains » : Rien de précis, mais une référence incongrue au label « Villes et villages fleuris » et aucune action de sensibilisation des entreprises qui ont trop tendance à élaguer durement les arbres en ville.
 - 2.7 A Biodiversité « Préserver la flore locale » : Aucune action n'est prévue en partenariat avec le Parc national du Mercantour, alors que plusieurs communes de la CARF y sont « associées ». La référence à la zone Natura 2000 Mer Cap Martin (relevant de la Stratégie de façade Méditerranée) n'est pas pertinente et 2 zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) pour un montant excessif de 2 M euros (50% moins chères à La Ciotat) sont plus que contestables car il y a déjà 5 ports entre Monaco et Vintimille, dont 1386 anneaux à Menton.